

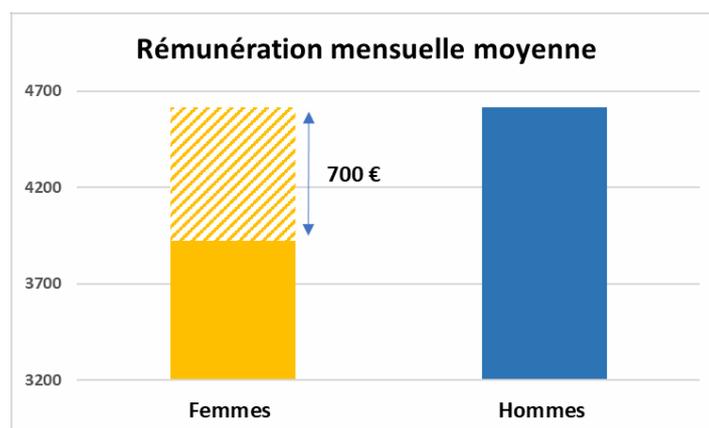
Communiqué de presse



Première action de groupe contre la discrimination envers les femmes dans une entreprise privée

(Paris, 4 juin 2019) - Pour la première fois en France, une action de groupe (*class action*) contre la discrimination des femmes dans une grande entreprise privée a été lancée ce mardi 4 juin 2019. La CGT CEIDF - appuyée par la Fédération CGT de la Banque et de l'Assurance et par la CGT confédérale - a mis en demeure la Caisse d'Épargne Ile-de-France (CEIDF), 4.572 salarié.e.s, de mettre fin à cette discrimination et de réparer les préjudices subis par les femmes. La CEIDF dispose d'un délai de six mois pour réagir. A défaut, la CGT, qui porte la cause de toutes les femmes dans l'entreprise, l'assignera en justice.

Dans cette banque, en 2018, les hommes gagnent en moyenne près de 18% de plus que les femmes, soit près de **700 euros de différence par mois en moyenne**.



(Source : bilan social CEIDF 2018)

Les femmes sont moins bien payées dans toutes les catégories. L'écart n'a fait qu'augmenter les trois dernières années. Pour les catégories supérieures, l'écart est en moyenne de 34% en 2018.

Dans les promotions professionnelles avec changement de catégorie, les hommes sont encore avantagés : **en 2018, ils bénéficient de 56% des promotions alors qu'ils ne sont que 38% des effectifs (voir graphique).**



(Source : bilan social CEIDF 2018)

Une seule femme siège au Directoire en qualité de « *Secrétaire général* ». On ne trouve qu'une seule femme dans les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise.

Pour les femmes constituant « le groupe » et pour la CGT, la situation d'inégalités entre femmes et hommes à la CEIDF a été signalée à l'entreprise depuis plusieurs années, et celle-ci n'y a pas remédié malgré les dénonciations des élu.e.s du personnel et des organisations syndicales.

Après la première action de groupe pour discrimination syndicale lancée en 2017 contre l'entreprise SAFRAN, cette action de groupe contre la CEIDF est la première en faveur des femmes dans une

entreprise privée.

La situation des femmes de la Caisse d'Epargne est malheureusement représentative de celle de toutes les femmes salarié.e.s. Avec cette action de groupe, la CGT interpelle le gouvernement et le patronat. La persistance des 26% d'écart de salaire sont intolérables. Alors que l'index égalité salariale sert à blanchir les pratiques discriminatoires des entreprises, il y a urgence à adopter de vraies mesures pour mettre fin aux discriminations.